

## **Réponse écrite à l'interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges ? »**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 1<sup>er</sup> mai 2024, le groupe PSIG a interpellé la Municipalité au sujet de la diversité de la couverture médiatique de l'actualité morgienne.

En préambule, la Municipalité affirme son attachement à la diversité des médias, enjeu crucial et condition essentielle à la formation libre de l'opinion dans une démocratie. Elle est cependant consciente que toute action publique dans le domaine est par définition limitée et ne peut résoudre à elle seule la situation et la transition difficile que doit affronter le monde médiatique, éditeurs et journalistes compris.

Cette réponse est aussi l'occasion pour la Municipalité de s'interroger sur le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer en matière d'aide à la presse.

La Municipalité soutient la presse de manière subsidiaire. Il n'est pas de son ressort de juguler à elle seule la mutation profonde d'un secteur économique entier. La Municipalité préfère une logique de soutien ciblé quand cela lui paraît juste et efficace.

Il ne s'agit pas de subventionner avec l'argent du contribuable un journal appartenant à un privé. Il s'agit plutôt de proposer en transparence la mise en œuvre de différentes formes de partenariat (annonces publicitaires et promotionnelles). Le but est de placer des annonces en lien avec les politiques publiques de la Ville, ses événements, voire d'autres messages de portée générale intéressant toute la population, tels par exemple les sujets liés à la prévention ou ayant un fort impact sur le territoire de la Commune.

La Municipalité répond comme suit aux différentes questions de l'interpellation :

- 1. De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle et quelles mesures envisage-t-elle d'entreprendre pour prévenir le risque d'un désengagement de La Côte quant à la couverture de l'actualité morgienne qui réduirait de facto la couverture médiatique de la région ?**

La marge de manœuvre de la Municipalité est malheureusement très étroite dans ce dossier. Non informée de la fermeture de son bureau morgien par l'éditeur de La Côte, elle a sollicité et obtenu un entretien avec son éditeur-délégué et rédacteur en chef. La discussion a eu lieu mais n'a malheureusement pas permis de faire revenir l'éditeur sur sa décision. Elle a cependant permis de clarifier la couverture morgienne à futur qui sera assurée les jeudis, lors du tirage tout-ménage du quotidien.

Les rédactions du journal La Côte et du Journal de Morges ont été reçues par la Syndique afin de discuter des perspectives et de faire un point de situation, notamment sur le nombre d'abonnements sur le territoire morgien de ces médias, respectivement 87 pour La Côte et 1'800 pour le Journal de Morges. Ce manque de soutien éclaire également les choix de l'éditeur de La Côte.

- 2. La Municipalité peut-elle chiffrer toutes les mesures de soutien, direct ou indirect, respectivement aux tires Le Journal de Morges et La Côte, sur la période 2018-2023 en détaillant la nature des soutiens (aides financières ou en nature, annonce, ...) ?**

La Ville de Morges possède des abonnements au Journal de Morges et La Côte.

Elle publie un certain nombre d'annonces payantes dans ses pages, qu'il s'agisse d'annonces officielles ou de promotion d'événements organisés par la Ville.

Dans le journal de Morges, la Ville dispose d'un forfait d'annonces annuel, incluant 3 pages de publiereportage par an ainsi qu'un certain nombre d'annonces Concernant le journal La Côte, la Ville de Morges y compte aussi quelques abonnements. Ce journal, davantage centré sur la région nyonnaise, est moins utilisé pour y diffuser des annonces de la Ville de Morges.

Sur la période 2018-2023, la Ville de Morges a dépensé les montants suivants en matière d'annonces publicitaires :

	<b>Total payé Journal Morges</b>	<b>Total payé La Cote</b>
<b>Année 2018</b>	<b>71 504.45</b>	<b>13 115.15</b>
<b>Année 2019</b>	<b>89 243.00</b>	<b>13 369.70</b>
<b>Année 2020</b>	<b>115 560.10</b>	<b>15 951.10</b>
<b>Année 2021</b>	<b>92 917.90</b>	<b>17 239.60</b>
<b>Année 2022</b>	<b>87 547.20</b>	<b>20 018.75</b>
<b>Année 2023</b>	<b>90 247.45</b>	<b>18 169.95</b>
<b>Total</b>	<b>547 020.10</b>	<b>97 864.25</b>

En 2020 et 2021, l'aide a été plus importante pour les 2 journaux : en effet, les montants cités ci-dessus auront servis à transmettre des informations spéciales Covid-19 destinées à la population et aux entreprises durant et après la période de semi-confinement.

À noter qu'en 2017, la Ville a octroyé un prêt sans intérêt au Journal de Morges (prêt de CHF 150'000.00 accordé à La Vie d'ici SA suite au préavis voté par le Conseil communal), aujourd'hui intégralement remboursé.

**3. A tire d'exemple de mesures de soutien, la Municipalité a-t-elle réfléchi à publier également dans le journal La Côte les annonces concernant le Conseil communal et/ou les avis d'enquêtes publiques ?**

Comme mentionné plus haut, il arrive que des annonces soient aussi publiées dans La Côte, notamment pour celles qui ont un enjeu au-delà du territoire morgien (séance d'information publique, ouverture piscine, informations spéciales Covid-19). Néanmoins, pour des raisons économiques, la Ville de Morges ne prévoit pas de diffuser systématiquement des annonces dans deux journaux.

**4. La Municipalité envisage-t-elle de prendre d'autres mesures de soutien à la presse, telles qu'offrir un abonnement annuel aux jeunes Morgiens-nes de 18 ans, à l'instar de la récente décision du Grand Conseil fribourgeois ou par le biais d'un accès facilité aux journaux régionaux à travers le catalogue de la bibliothèque municipale ?**

L'offre existante se décline sous différents angles : pour les quotidiens et les hebdomadaires, la bibliothèque a toujours les 10 derniers numéros parus. Pour les mensuels, dépendant de la rapidité d'obsolescence de l'information, la bibliothèque garde entre 1 année et 8 ans de parution.

Concernant le format, il s'agit toujours de la version physique du journal ou du magazine.

Enfin, soulignons le fait que l'accès aux journaux et magazines n'est pas réservés aux abonné-e-s de la bibliothèque. N'importe qui peut venir les lire sur places, qu'il/elle soit abonné-e ou non. Seul l'emprunt pour le domicile est réservé aux abonné-e-s, selon les conditions du tableau.

Pour le surplus, la Municipalité entend référer aux résultats de la consultation qu'elle souhaite mener auprès du Parlement des jeunes avant de faire des propositions de mesures y compris concernant l'action menée par le Grand Conseil fribourgeois.

**5. La Municipalité pourrait-elle organiser un débat ou une consultation auprès du Parlement des Jeunes tant à des fins de sensibilisation que pour faire émerger des propositions de mesures de soutien en adéquation avec les habitudes des jeunes Morgien·nes ?**

En effet, une des missions du parlement des jeunes, commission consultative de la ville de Morges, est d'offrir un forum pour débattre des questions qui les concernent. Par le passé, le parlement des jeunes en a déjà organisé sur différents sujets notamment sous forme de *speed debating* en invitant des experts concernés par les problématiques évoquées. La Municipalité consultera le Parlement des jeunes et associera également les autres acteurs en lien avec la jeunesse sur cette question. La forme de la sensibilisation et/ou de la consultation sera étudiée par ces acteurs pour que des propositions et/ou des mesures pertinentes émergent en adéquation avec les habitudes des jeunes.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2024.**

**Réponse transmise au Conseil communal en séance du 19 juin 2024.**

Annexe

**Journaux et magazines de la bibliothèque**

Section adultes	À lire sur place / Empruntable
Journal de Morges	À lire sur place
24 Heures	À lire sur place
Le Courrier	À lire sur place
Le Temps	À lire sur place
La Côte	À lire sur place
La feuille des avis officiels	À lire sur place
La couleur des jours	À lire sur place
Le Persil	À lire sur place
Courrier International	Empruntable 7 jours
Elle	Empruntable 7 jours
L'express	Empruntable 7 jours
L'illustré	Empruntable 7 jours
Paris Match	Empruntable 7 jours
Vigousse	Empruntable 7 jours
Géo	Empruntable 28 jours
Epsilon	Empruntable 28 jours
L'environnement	Empruntable 28 jours
La revue durable	Empruntable 28 jours
01 Net	Empruntable 28 jours
30 Millions d'amis	Empruntable 28 jours
L'ami des jardins	Empruntable 28 jours
L'histoire	Empruntable 28 jours
Bilan	Empruntable 28 jours
Bon à savoir	Empruntable 28 jours
Diapason	Empruntable 28 jours
FRC mieux choisir	Empruntable 28 jours
Génération	Empruntable 28 jours
Les inrockuptibles	Empruntable 28 jours
Lire magazine	Empruntable 28 jours
Maison créative	Empruntable 28 jours
Marie Claire Maison	Empruntable 28 jours
Le Menu	Empruntable 28 jours
L'œil	Empruntable 28 jours
Parents	Empruntable 28 jours
Passé simple	Empruntable 28 jours
Psychologie	Empruntable 28 jours
Philosophie magazine	Empruntable 28 jours
La Salamandre	Empruntable 28 jours
Top Santé	Empruntable 28 jours
Loisir.ch	Empruntable 28 jours

<b>Section jeunesse</b>	<b>À lire sur place / Empruntable</b>
J'aime lire	Empruntable 28 jours
Wakou	Empruntable 28 jours
Petite salamandre	Empruntable 28 jours
Youpi	Empruntable 28 jours
Les belles histoires	Empruntable 28 jours
Pomme d'Api	Empruntable 28 jours
Science et vie Junior	Empruntable 28 jours
Science et vie Découverte	Empruntable 28 jours
Histoires vraies	Empruntable 28 jours
Je bouquine	Empruntable 28 jours
Okapi	Empruntable 28 jours
Images Doc	Empruntable 28 jours
Terre et Nature Junior	Empruntable 28 jours
Géo Ado	Empruntable 28 jours
Astrapi	Empruntable 28 jours
Coyote	Empruntable 28 jours
Campus Junior	Empruntable 28 jours
Salamandre Junior	Empruntable 28 jours
T'chika	Empruntable 28 jours
Lectures jeunes	Empruntable 28 jours
Le monde des ados	Empruntable 28 jours
La revue des livres pour enfants	Empruntable 28 jours